

Rapport d'activités 2013 – 2014

Présenté par le Comité Central
à l'Assemblée des Délégué-e-s du 14 mai 2014

Sommaire

Edito Une année pleine pour la FSF et des perspectives...	3
Préambule	4
1. Activités du secrétariat fédératif	4
1.1. Action du secrétariat fédératif / Bureau Exécutif	4
1.2. Organisation interne	5
1.3. Gestion politique de la FSF	5
1.4. Comité Central	6
2. Dossiers	7
2.1. CPEV	7
2.2. Commission CPEV	9
2.3. Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions	10
2.4. Gratifications	10
2.5. CCT SOCIAL	11
2.6. ASI / CHUV	12
2.7. Indemnités liées au travail de nuit	12
2.8. Commission de recours Decfo Sysrem	12
3. Communication	13
3.1. FSF Informations	13
3.2. Site internet	14
3.3. Communiqués de Presse	14
4. Représentation extérieure	15
5. Perspectives	15
6. Rapport des associations	16

Edito

Une année pleine pour la FSF et des perspectives...

Le règlement des prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud est enfin sous toit. S'ouvrira tout prochainement la séquence de l'élection de l'assemblée des délégués chargée, ensuite, de celle du Conseil d'Administration, organe qui devra orienter la politique de la Caisse. Dès lors, il s'agit pour la FSF de se préparer à lutter afin que sa représentation soit à la hauteur du nombre de ses membres et des responsabilités qu'elle a su prendre dans ce dossier, par sa signature avec l'employeur public.

D'autre part, la Commission d'évaluation des fonctions est maintenant dans sa phase de mise en œuvre. Près de 6 ans après la signature de la convention DECFO entre l'Etat et la FSF, ainsi que le décret du Grand Conseil y relatif, il était temps. Plus que temps.

Il est aussi urgent d'entrer dans le vif à propos des gratifications d'ancienneté. Il y a maintenant plus de 10 ans (!) que l'article y relatif du règlement de la LPERS est suspendu... La FSF a fait des propositions. Elle vient de relancer le Conseil d'Etat. Ce dossier doit être maintenant empoigné à la hauteur de l'enjeu. Il en va de la reconnaissance de la fidélité que l'employeur doit aux collaboratrices et aux collaborateurs. Trop de promesses et d'engagements ont été posés. Ils doivent être tenus. C'est un dossier central, comme celui des indemnités pour heures de nuit et pour horaires atypiques...

Sur le plan interne, c'est une FSF solide qui présente le présent rapport d'activités.

Les séances du Comité central sont bien fréquentées. Dans un climat de travail détendu, mais pétri d'écoute et de respect des intérêts respectifs - et parfois quelque peu divergents - des associations de la FSF.

Les secrétaires généraux sont en charge des dossiers. Demeure néanmoins le souci de mieux représenter notamment les métiers du secrétariat, après que l'association Ressort a été dissoute. Dans un contexte où, décidément, nos cultures divergent, les relations avec SUD et SSP sont assurées. A minima parfois, mais les contacts sont là.

A ce propos, la FSF se doit de continuer à assumer sans état d'âme son histoire et sa culture: Documenter - argumenter - négocier - agir... et ne pas hésiter à signer un accord, démocratiquement, quand les objectifs posés ont été atteints. Signer un accord avec l'Etat est une force, une manière de courage. En aucun cas une faiblesse ou on ne sait encore quelle forme de collaboration, au sens honteux du terme.

Plus personnellement, alors que je quitte l'action syndicale militante et directe, je veux dire ici le plaisir pris à cet engagement.

De ces jours difficiles, de ces temps de bataille, de ces heures de négociation, d'assemblées ou de débats, de ces moments heureux où nous avons accompli ce que nous nous étions fixé, je garde le bonheur de la coopération.

Je garde aussi les rencontres. Je garde la découverte, grâce à la FSF, des composantes de métiers bien loin de mes préoccupations professionnelles d'origine. Cette expérience devrait pouvoir être offerte à chaque employé de l'Etat. Afin de relativiser ses propres souffrances au travail ou ses joies professionnelles.

Je garde enfin beaucoup de reconnaissance pour la confiance accordée.

Rien n'est parfait. Mais tout est perfectible. Je sais qu'à la tête de la FSF vont me succéder des personnes engagées et convaincues de la défense du service public et de ses agents.

Ce n'est pas la moindre des satisfactions.

Jacques Daniélou, président de la FSF

Préambule

Le présent rapport d'activités couvre la période de **mai 2013 à avril 2014**.

La présidence de la FSF a été assurée par Jacques Daniélou. Pour mémoire, l'Assemblée des délégués du 23 mai 2012 a élu à la présidence de la FSF Jacques Daniélou pour un mandat de deux ans renouvelable, conformément aux statuts de la FSF.

La FSF compte **19 associations** et représente 11'277 membres.

La FSF a tenu les réunions suivantes pour la période du présent rapport :

Le **Bureau exécutif** se réunit de manière **hebdomadaire**.

Le **Comité Central** s'est réuni **8** fois dans le cadre des **séances ordinaires** fixées mensuellement et a tenu **1 séance extraordinaire** (28 mai 2013).

L'Assemblée des Délégué-e-s s'est tenue de manière ordinaire le **5 juin 2013**. Aucune Assemblée des Déléguées extraordinaire n'a été organisée.

1. Activités du secrétariat fédératif

1.1. Action du secrétariat fédératif / Bureau Exécutif

Le Secrétariat fédératif, composé de Véronique Olivier, secrétaire administrative, Gregory Durand et Cyrille Perret, secrétaires généraux, était ainsi au complet durant l'exercice écoulé.

De mai 2013 à avril 2014, le bureau a traité les dossiers ci-après, dont certains seront détaillés dans les pages suivantes:

- Commission de recours Decfo-Sysrem
- Relations avec le Conseil d'Etat
- Contacts avec les députés
- Vie interne FSF (relations internes et rapports avec les associations)
- Budget
- Comptes
- Commissions CPEV / FSF
- Négociations CPEV
- Négociations DCERH / AVAP (premier accord en août 2013)
- Suivi dossier collectif ACV
- Négociation CCT Social (CCT en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014)

1.2. Organisation interne

L'organisation, mise en place en 2012, est poursuivie. **Cyrille Perret** est en charge de l'**administration générale et des finances** et **Gregory Durand** est en charge de la **Communication**.

La répartition des associations est la suivante :

Cyrille Perret

APGV	Association professionnelle des gendarmes vaudois
SSV	Syndicat de la sûreté vaudoise
ACV	Association des cantonniers vaudois
ASI	Association suisse des infirmières et infirmiers - Section Vaud
UREV	Union des retraités de l'Etat de Vaud
AVAP	Association vaudoise des agents pénitentiaires
AVADES	Association vaudoise des assistant(e)s de direction d'établissements scolaires
APACRO	Association du personnel administratif des centres régionaux d'orientation
ReSSORT	Regroupement des secrétariats des départements souhaitant obtenir une reconnaissance de leur travail

Gregory Durand

SPV	Société pédagogique vaudoise
APHEIG-VD	Association des professeurs de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud
La Ministérielle	Association professionnelle des pasteurs et diacres de l'EERV
AVPO	Association vaudoise des psychologues en orientation
ASSOPF	Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des offices des poursuites et faillites
SVCRF	Société vaudoise des conservateurs du registre foncier
AIF	Association des ingénieurs forestiers de l'administration cantonale vaudoise
AFHEP	Association des formateurs de la HEP-Vaud
ASPF	Association des surveillants permanents de la faune
APHEV	Association professionnelle des huissiers de l'Etat de Vaud

1.3. Gestion politique de la FSF

La FSF a été représentée aux Assemblées générales des associations membres, par son Président et / ou ses Secrétaires généraux.

Le secrétariat général est intervenu auprès des associations membres ainsi que dans un grand nombre de cas individuels: maîtres professionnels, AVPO, AVADES, APACRO, AVAP, ACV, SSV AFHEP, APHEIG-VD.

Dissolution de l'association Ressort

L'Association **Ressort** (Regroupement des Secrétariats des départements Souhaitant Obtenir une Reconnaissance de leur Travail) a été dissoute en décembre 2013 (38 membres). Une décision prise de façon unilatérale par la coprésidence de ce groupement. Le secrétariat général de la FSF est intervenu immédiatement pour tenter de trouver des solutions pérennes afin de maintenir à flot *Ressort*. Une démarche qui est restée vaine. La liste nominative des membres de *Ressort* nous a été transmise. Dès lors, le secrétariat de la FSF a proposé des adhésions individuelles. Quatre personnes ont adhéré à la FSF.

APHEV – Association Professionnelle des Huissiers de l'Etat de Vaud

Suite au départ à la retraite du président et du caissier de l'association, il n'y a pas grand monde pour reprendre les choses en main. Le bureau de la FSF garde le contact avec un huissier pour être au courant de la potentielle reconstruction de l'APHEV. Or, c'est « aussi compliqué à reprendre qu'un club de foot ». Le Secrétaire général en charge a connaissance de rencontres entre huissiers. Cependant, malgré les diverses propositions du bureau, aucune rencontre n'a eu lieu entre l'APHEV et la FSF cette année.

Litiges individuels et collectifs

Le secrétariat général a traité 65 dossiers individuels, à savoir :

- 2 Dossiers TRIPAC
- 34 Commissions de recours
- 14 Litiges individuels et collectifs
- 15 Dossiers CPEV – Droits des pensionnés

1.4. Comité Central

Le Comité Central s'est réuni **8** fois lors de séances ordinaires au cours desquelles il a traité les sujets suivants :

- Négociations avec la DCERH :
 - ✓ CPEV
 - ✓ Gratifications
 - ✓ Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions
- CPEV : Assemblée des délégué-e-s
- Budget et comptes

Le Comité Central a pris les décisions formelles suivantes :

- Validation de la CCT Social
- Définition des « Thèmes à traiter 2014 - 2015 » par la FSF
- Mode d'élection de l'Assemblée des délégué-e-s de la CPEV

2. Dossiers

2.1. CPEV

Acceptation de la loi

Après 6 mois de négociations et un accord trouvé entre l'Etat et la FSF, la loi Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et le décret financier ont été présentés au législateur. Suite à l'analyse de la commission chargée de traiter cet objet, le Grand Conseil a accepté la loi CPEV ainsi que son décret financier. Trois modifications majeures ont été votées par le Parlement :

- l'art. 18 relatif à la composition de l'assemblée de délégués des assurés indique que les commissions du personnel pourront dorénavant être représentées aux côtés des associations faitières reconnues ;
- l'art. 24 exige que l'Etat ne mette pas d'argent supplémentaire tant que le conseil d'administration n'a pas modifié les prestations (salaire

carrière et augmentation de l'âge de la retraite) ;

- l'art. 3 du décret concernant le financement sur la rente-pont AVS dans lequel on mentionne que l'Etat paiera la rente uniquement si la Caisse n'en a pas les moyens.

La FSF a pris acte du vote final du Grand Conseil vaudois, adoptant la nouvelle Loi sur la CPEV et le décret financier lié de 1 milliard 440 millions, utile à atteindre les objectifs fixés par la Loi fédérale. Elle a déploré cependant le fait que l'amendement au projet de Loi, relatif à la rente-pont AVS, rende moins solide l'avenir de la Caisse.

Mise en vigueur de la loi

En décembre 2103, le Tribunal cantonal a rejeté le recours du syndicat de la fonction publique SUD contre la loi sur

la Caisse de pensions. Ainsi, les nouvelles dispositions régissant la Caisse sont applicables au 1^{er} janvier 2014.

La rente-pont

Le 27 août 2013, lors de l'AD de la CPEV, les délégués de la FSF sont intervenus pour que les deux articles du règlement de prestations de la CPEV relatifs à la rente-pont soient suspendus, ces derniers ne s'inscrivant pas dans l'article 5 de la Convention signée le 8 mars 2013 entre la FSF et le Conseil d'Etat. Face à cette situation, la FSF a agi et, le 20 septembre 2013, le Conseil d'administration de la CPEV (CA) a modifié les modalités de mise en place de la nouvelle rente-pont AVS. Celles-ci, désormais, s'inscrivent beaucoup mieux dans la Convention.

Concrètement et notamment :

- En 2014, personne ne sera affecté par les modifications. Le maximum de la rente-pont correspond à 90% de la rente AVS minimum pour tous.
- En 2015, alors que la version validée par le CA en juillet 2013 proposait un maximum de 76% pour les 60 ans, celui-ci sera de 87% (C'est une

différence potentielle d'environ 130.- par mois).

- En 2016, alors que la version validée par le CA en juillet 2013 proposait un maximum de 66.5% pour les 59 ans, celui-ci sera de 84% (C'est une différence potentielle d'environ 200.- par mois).
- En 2017, alors que la version validée par le CA en juillet 2013 proposait un maximum de 57% pour les 58 ans, celui-ci sera de 81% (C'est une différence potentielle d'environ 280.- par mois).

Grâce à l'action de la FSF, la période de transition (pour la rente-pont AVS) du régime actuel au nouveau barème, prévue initialement sur une période de 3 ans, a été prolongée à 10 ans, soit jusqu'en 2024.

La FSF s'est engagée de manière déterminée afin que soient respectées les orientations de la Convention.

Assemblée des délégué-e-s

Dans la Loi sur la Caisse de pensions adoptée en juin 2013 par le Grand Conseil, l'article 18, alinéa 2, précise que les « *associations faitières du personnel [...] ainsi que les commissions du personnel [...] organisent l'élection des délégués* » pour son assemblée. Fin 2013, les syndicats qui avaient proposé une élection générale avec deux cercles électoraux (un pour les assuré-e-s et un autre pour les pensionné-e-s) n'ont pas trouvé d'accord avec les commissions du personnel (qui préconisent une élection générale avec 9 cercles électoraux). Dès lors, l'autorité de surveillance LPP et des fondations (AsSo) doit adopter un mode d'élection (cf. LCP art.18, alinéa 3). Début février, nous avons reçu un

courrier de cette autorité pour nous indiquer que l'étude est en cours.

Dès que l'AsSo aura pris position, un travail conséquent de notre fédération devra être mis en place pour que la FSF soit représentée au mieux parmi les 30 sièges de cette assemblée.

Dès que cette assemblée sera mise sur pied, la FSF devra à nouveau être active pour présenter un-e ou des candidat-e-s pour le Conseil d'administration de la CPEV (quatre sièges sur huit pour les assuré-e-s) élu-e-e par cette même assemblée.

Mi-avril 2014, la FSF était encore dans l'attente d'une prise de position de l'ASSO.

2.2. Commission CPEV

La commission s'est réunie le 27 août 2013 afin de préparer l'Assemblée des délégués se tenant ce jour là.

Pour rappel, la séance du 27 août avait pour but de trouver une stratégie pour que l'AD impose au Conseil d'administration une révision des articles relatifs à la rente-pont. Grâce à cette préparation, les délégués FSF ont réussi à suspendre ces articles.

2.3. Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions

En août 2013, la FSF a fini de travailler avec la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite sur le règlement de la commission d'évaluation des fonctions. Décembre 2013, le Conseil d'Etat l'a validé avec quelques modifications. Ainsi, cette commission pourra entamer ses travaux dès le 1^{er} janvier 2014, alors que, selon une Convention signée en 2008, elle devait être mise sur pied en 2011...

Yves Froidevaux (SG de la SPV) et Cyrille Perret (SG de la FSF) seront les représentants de la FSF dans cette importante commission paritaire composée des représentants de syndicats et de l'Etat. Il s'agira en premier lieu d'établir un règlement interne afin de déterminer les

procédures pour que des dossiers soient déposés et traités.

Pour mémoire, cette commission aura comme compétences d'examiner les demandes d'évaluation et de réévaluation d'une fonction et de transmettre ses propositions au Conseil d'Etat, seul compétent pour fixer la classification d'une fonction.

La première réunion de cette commission a eu lieu le lundi 28 avril 2014.

2.4. Gratifications

En janvier 2013, la FSF a relancé les négociations pour les gratifications. Pour rappel, une pétition FSF de 2011 relative, entre autres, aux gratifications avait permis à ce que le Grand Conseil

renvoie au Conseil d'Etat ce dossier vieux de 2003. 2014 sera donc l'année durant laquelle la FSF négociera cet important dossier pour qu'enfin l'article 52 du RLPers soit respecté.

2.5. CCT SOCIAL



La CCT Social est signée (1^{er} janvier 2014, durée indéterminée) après 4 ans de négociation. Pour mémoire cette convention couvre tout le secteur social subventionné. Une cinquantaine d'établissements est concernée par la CCT et plus de 6000 personnes sont couvertes par la convention. La FSF représente l'ASI dans le cadre de la commission paritaire. Cyrille Perret est vice-président de la Commission paritaire professionnelle.

Syndicats signataires:

AvenirSocial - section Vaud

SPV-AVMES – Association Vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé

Fédération syndicale SUD – Service public

SSP – Syndicat des services publics – Vaud

ASI et FSF – Association Suisse des Infirmières et Infirmiers – Section vaudoise et Fédération des sociétés de fonctionnaires et des associations du parapublic vaudois

Délégation des thérapeutes

Signature patronale:

AVOP – Association vaudoise des organisations privées pour les personnes en difficulté

2.6. ASI / CHUV

La FSF représente l'ASI Vaud dans le cadre de la négociation de la CCT Social. En outre, la FSF assiste l'ASI au CHUV lors des rencontres avec la direction et le chef du département. La FSF se plaît à relever l'excellente collaboration entre

les secrétariats de l'ASI et de la FSF. Un travail basé sur la confiance réciproque des comités des deux associations. La FSF entend poursuivre cette collaboration fructueuse.

2.7. Indemnités liées au travail de nuit

Afin de tendre à un maximum de cohérence concernant la problématique du travail de nuit et des compensations s'y référant (piquet), un groupe de travail pour débattre de cette question a été constitué par le Secrétariat de la FSF. Ce dernier a pour tâche d'identifier les pratiques usitées dans les secteurs d'activité concernés afin de préparer les négociations avec la DCERH. L'APGV

sera aux côtés du SSV, de l'AVAP, de l'ACV, ASPF et de l'ASI.

Après une séance entre – presque – tous les acteurs le 26 mars 2014, une première synthèse a été établie afin de comprendre les situations particulières de chaque association et leurs revendications. Ce dossier sera traité lors des prochaines négociations avec la DCERH.

2.8. Commission de recours Decfo Sysrem

La Commission terminera vraisemblablement sa mission à la fin du mois de juin 2014. Au **1^{er} janvier 2014**, il restait **182 recours** de « secrétaires » pour lesquels 69 décisions avaient déjà été prises et 113 décisions restaient encore à prendre.

Saisie de **1799 recours** lorsqu'elle a débuté ses travaux en juin 2010, au 31 décembre 2013 :

- La Commission a pris acte de 608 retraits de recours

- rendu 1039 décisions
- notifié 964 décisions motivées aux parties
- elle a été informée de 92 recours adressés au TRIPAC contre ses décisions
- elle a transmis 110 recours au TRIPAC, dont 25 étaient terminées et 85 en cours de traitement
- le TRIPAC a rendu 13 décisions de deuxième instance portées à la connaissance de la Commission, toutes confirmaient la décision de première instance.

3. Communication

En fin d'année 2013, le bureau de la FSF a sondé toutes les associations sur la communication. L'objectif était de faire un bilan après une année du nouveau concept de communication (nouveau site, nouvelle newsletter). Le résultat est

très positif malgré les quelques petites modifications à apporter.

Dès la rentrée 2014, la FSF est également présente sur les réseaux sociaux (facebook, twitter).

3.1. FSF Informations



A L'INTERVIEW

L'association des cantonniers vaudois (ACV)

Afin de mieux les faire connaître, « FSF – Informations » propose des entretiens avec chaque association de notre fédération. Ce mois, Charles Stoll, membre de l'ACV, répond à nos questions.

En quelques mots, pourriez-vous décrire votre profession ?
Notre tâche de cantonnier est d'entretenir les routes, les accotements, les collecteurs, la signalisation et l'environnement.

L'ouïe et la vue sont essentielles pour notre sécurité. A ce propos, les usagers doivent savoir qu'il faut absolument faire attention aux ouvriers qui travaillent pour leur sécurité dans ce secteur.



Charles Stoll, DR

Le service hivernal implique la surveillance du réseau routier, la mise en route des engins et le déroulement de ceux-ci.

Suite au tragique accident qui a eu lieu sur l'A9 le 27 septembre 2013, que faut-il mettre en place pour éviter ce type d'événement ?
Le premier cas a eu lieu le 22 juillet 2013. Une épaveuse est fauchée par un poids lourd sur la route de Berne. Blessé, le chauffeur de l'état n'a reçu la visite que d'un adjoint. Nous pensons que le soutien a été insuffisant pour notre collègue.

Ce dernier a travaillé la journée du 26 de 5h à 16h30 et le soir de 18h à 19h (avec un piquet de nuit) et a repris le matin du 27 de 2h à 6h20, moment de l'accident. Nous constatons pour des raisons de sécurité, qu'un piquet de nuit ne doit pas être un intervenant le soir après une journée de travail. **Les journées devraient toujours commencer avec du personnel « frais et dispo » !**

Quels sont les enjeux syndicaux à courts et moyens termes pour l'ACV ?

Nous sommes à la recherche d'un équilibre des tâches entre routes nationales (RN) et routes cantonales (RC). De plus, nous nous inquiétons du non-remplacement du personnel.

Propos recueillis par Gregory Durand

La FSF aborde 2014 avec sérénité

La nouvelle Loi sur la Caisse de pensions (CPEV) déploiera ses premiers effets en 2014. L'élection à son AD puis celle des représentants du personnel à son Conseil d'administration sont de première importance. La FSF, SUD et le SSP se sont mis d'accord sur les grandes lignes de l'organisation de cette séquence. C'est une bonne chose.

Si elle entend défendre ses valeurs, la FSF se devra d'être fortement représentée au sein des instances de la Caisse. C'est dans ce sens qu'elle doit aborder les élections à venir.

En 2014, la FSF désignera également son représentant au sein de la Commission d'évaluation des fonctions, dont la mise en place est enfin à bout touchant. Sur ces deux thèmes, la FSF est solide et sereine. Et son Comité central et les secrétaires généraux toujours très engagés. C'est très rassurant. Bonne année 2014 à toutes et à tous.

Jacques Daniélou, Pdt FSF

Organisation de l'élection de l'AD CPEV

Les trois faitières syndicales ont trouvé un accord pour l'organisation de l'élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse de pensions, à savoir :

- Deux cercles électoraux : un pour les assuré-e-s, un pour les pensionné-e-s ;
- Quatre sièges garantis pour les pensionné-e-s ;
- Organisation des élections et financement à la charge de la CPEV, avec le soutien logistique de l'Etat ;
- Election à la proportionnelle, par listes, avec apparentements possibles ;
- Commission de surveillance de l'élection constituée, avec des représentant-e-s de chacune des listes présentées.

Gregory Durand, SG FSF

CCT SOCIAL, elle est signée !

La CCT Social est enfin signée (1^{er} janvier 2014, durée indéterminée) après 4 ans de négociation. Pour mémoire, cette convention couvre tout le secteur social subventionné. Une cinquantaine d'établissements est concernée par la CCT et plus de 6000 personnes sont couvertes par la convention. La FSF poursuivra son engagement dans le cadre de l'application de la CCT, notamment au sein de la Commission paritaire.

Cyrille Perret, SG FSF

Les bureaux de la FSF seront fermés du 23 décembre 2013 au 6 janvier 2014.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et nous vous transmettons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

7 numéros de notre faitière sont sortis depuis l'AD de juin 2013.

En parallèle aux informations spécifiques aux associations et des affaires syndicales, le FSF Informations s'est intéressé à la vie de certaines associations. Ainsi, l'AVPO, l'ACV, La Ministérielle et la SVCRF ont pu présenter leur profession ainsi que leurs revendications.

3.2. Site internet

Mois	Résumé par mois									
	Moyenne journalière				Totaux mensuels					
	Hits	Fichiers	Pages	Visites	Sites	Ko	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Avr 2014	1154	771	557	206	1559	1266498	5980	16165	22363	33466
Mar 2014	1036	715	474	175	1611	1406706	5440	14706	22174	32129
Fev 2014	1147	798	558	201	1395	1037409	5638	15641	22345	32122
Jan 2014	1214	828	518	184	1563	1316052	5724	16069	25689	37648
Dec 2013	1254	869	570	251	2029	1653729	7800	17692	26968	38880
Nov 2013	1374	893	693	291	3161	1372695	8733	20819	26816	41239
Oct 2013	1645	909	912	480	3320	1525347	14908	28284	28189	51009
Sep 2013	2088	1306	861	316	2235	1781075	9487	25856	39208	62656
Aou 2013	2219	1091	1246	610	3725	1643770	18924	38648	33832	68807
Juil 2013	1557	955	750	305	2328	1480938	9465	23267	29625	48284
Juin 2013	2400	1446	1040	410	4051	2112699	12325	31215	43396	72023
Mai 2013	1392	1007	646	161	1118	2472964	5006	20035	31232	43161
Totaux						19069882	109430	268397	351837	561424

Nombre de visiteurs du site FSF
(le 30 avril 2014)

3.3. Communiqués de Presse

Lors de cette période, le 28 mai 2013, la FSF a publié un communiqué de presse en lien avec le Projet de Loi sur la CPEV et amendements de la commission du Grand Conseil :

*Le projet de Loi respecte les termes de la Convention.
Les amendements de la commission en dénaturent l'esprit.*

Presse

Le Courrier, 25 mai 2013, *La recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud pourrait se durcir.* Intervention du Président.

24 Heures, 25 mai 2013, *Le deal politique qui fâche les Verts et l'UDC.* Intervention du Président.

La Télé, 16 juin 2013, *1,44 milliards pour la Caisse de pension vaudoise.* Intervention du SG Gregory Durand

Le Temps, 19 juin 2013, *La caisse de pension de l'Etat de Vaud se réforme à contrecœur.* Intervention du Président.

24 Heures, 19 juin 2013, *Les députés adoptent la réforme des retraites.* Intervention du Président.

24 Heures, 25 juillet 2013, *Il manque un bon demi-milliard de francs à la Caisse de pensions de l'Etat.* Intervention du SG Gregory Durand.

TSR, 26 juillet 2013, *Deux hommes s'évadent de la prison de la plaine de d'Orbe.* Intervention du SG Cyrille Perret.

24 Heures, 28 mars 2014, *Les prisons se préparent à une pénurie d'agents de détention.* Intervention du SG Cyrille Perret.

4. Représentation extérieure

La FSF est représentée au sein des commissions ci-après :

TRIPAC

Membres Asseseurs :

M. Patrick Gianini-Rima (SPV)

M. Alexandre Cavin (ASPF)

M. Olivier Gudit (APGV-retraité)

Commission tripartite des assurances du personnel

Jean-Marc Haller (Secrétaire général, SER), en tant que représentant FSF

CHUV : séances avec le chef du DSAS et la direction générale

Cyrille Perret (Secrétaire général FSF), en tant que représentant FSF

CCT Social

Cyrille Perret (Secrétaire général FSF), en tant que Vice-président de la Commission paritaire professionnelle

Commission de recours Decfo-Sysrem

Robert Vaucher, en tant que représentant FSF

Commission d'évaluation des fonctions

Yves Froidevaux (Secrétaire général SPV), vice président et Cyrille Perret, suppléant

5. Perspectives

Le Comité Central a adopté les **thèmes à traiter 2014 – 2015** :

Employé-e-s de l'Etat

Gratifications

Santé au travail ou quid de l'entretien d'évaluation

Dossiers sectoriels

Travail de nuit

Métiers du secrétariat – Harmonisation

Commissions

Mise en place et suivi en de l'AD CPEV, de CA CPEV et COMMEF

Réflexion sur la préparation de dossiers COMMEF

Manifestation

Organisation en 2015 d'un forum/colloque sur la fonction publique (rapport à la hiérarchie, latitude d'action sur les directives ...)

6. Rapport des associations

ACV	Association des cantonniers vaudois
AFHEP	Association des formateurs de la HEP
AIF	Association des ingénieurs forestiers de l'administration cantonale vaudoise
APACRO	Association du personnel administratif des centres régionaux d'orientation
APGV	Association professionnelle des gendarmes vaudois
APHEIG-VD	Association des professeurs de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud
ASI	Association suisse des infirmières et infirmiers section Vaud
ASPF	Association des surveillants permanents de la faune
ASSOPF	Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des offices des poursuites et faillites
AVADES	Association vaudoise des assistant(e)s de direction d'établissements scolaires
AVAP	Association vaudoise des agents pénitentiaires
AVPO	Association vaudoise des psychologues en orientation
La Ministérielle	Association professionnelle des pasteurs et diacres de l'EERV
SPV	Société Pédagogique Vaudoise
SSV	Syndicat de la sûreté vaudoise
UREV	Union des retraités de l'Etat de Vaud

ACV – Association des cantonniers vaudois

L'année 2013-2014 a été marquée par l'arrivée de nombreux membres des routes nationales.

Deux séances par année avec Cyrille Perret et nos chefs de service ont permis de répondre à nos questions tel que EPI les habits de travail de sécurité, les congés « ponts imposés » et les reprises d'heures. Suite aux accidents en 2013, l'OFROU des routes nationales et nos chefs de service ont mis en place un ATT « attribution temps de travail. A l'essai jusqu'en janvier 2016. Ces nouveaux horaires sont contraignants et perturbent nos vies familiales, c'est pourquoi nous en proposons d'autres, qui sont déjà pratiqués.

Une commission avec des membres des quatre régions s'active à résoudre les problèmes que nous rencontrons sur les routes nationales.

Actuellement nos camionnettes sont toutes équipées de panneaux LED et bandes réfléchissantes. La sécurité est devenue primordiale et le service des routes investit dans ce sens.

Nous avons toujours la possibilité de prendre des cours de perfectionnement au CEP et transmission à l'interne.

Merci de votre attention

Charles Stoll

AFHEP – Association des formateurs de la HEP

Le comité de l'Afhep s'est réuni 7 fois sur l'année.

Rétrospectivement, deux AG ont ponctué des moments forts de l'association. Lors de la première AG du 17 avril 2013, qui est ordinaire, outre le point sur les dossiers en cours, émerge la possibilité d'une rupture avec la FSF. Mais après la reprise de contact avec les membres du bureau de la FSF, le 5 décembre 2013, lors d'une AG extraordinaire cette fois, le comité fait part du choix de non seulement rester aux côtés de la faîtière, mais de renforcer ses liens avec elle et avec les autres partenaires – si les besoins se font sentir. A cette occasion, elle invite Gregory Durand à venir parler de la retraite, de rattrapage de cotisation et ouvre la séance à toutes les personnes intéressées. Le succès est immédiat.

Donnant ainsi suite au feuilleton qui met en haleine tout le pays, profitant de l'élan qui souffle au sein du groupe, l'AFHEP décide de restructurer ses interventions en regard de trois axes : les conditions de travail, fonction des formateurs-trices, les situations personnelles.

L'Afhep profite de relever la disponibilité, l'efficacité du comité de la FSF. Elle remercie également les autres associations pour leur accueil et se réjouit déjà de poursuivre sa collaboration avec ces dernières.

Concrètement,

- elle reprend ses buts et objectifs qui sont adaptés à la situation et au défi d'une Haute Ecole Professionnelle qui est tertiarisée maintenant ; elle les met à disposition sur son site (<http://www.afhep.ch>, consulté le 15 avril 2014) ;
- elle relance son 5 à 7, moment informel dans les couloirs de la HEP, destiné à accueillir les collègues ;
- elle se répartit les différents dossiers en cours au sein des membres du comité ;
- elle maintient son organisation sans président tout en ayant le souci de faire circuler les informations et de se répartir les responsabilités au sein du groupe.
- elle rencontre régulièrement (une fois par semestre, en moyenne) le Comité de Direction de la HEP pour lui soumettre des questions, demander des changements, dialoguer, transmettre les inquiétudes du corps enseignant ;
- elle collabore au groupe de travail qui relance une COPER pour tous les collaborateurs de la HEP Vaud.

Pour le Comité
Carole-Anne Deschoux

AIF – Association des ingénieurs forestiers de l'administration cantonale vaudoise

La dernière assemblée générale de l'AIF a eu lieu le 2 juillet 2013 à Lausanne en présence de Grégory Durant. Ce dernier a profité d'informer l'assemblée sur l'évolution de plusieurs dossiers tels la CPEV et la commission de gratification entre autres. A cette occasion, il a été décidé d'augmenter la cotisation de membre AIF de CHF 55.- à 60.- afin de tenir compte de l'augmentation de celle de la FSF passant de CHF 30.- à 34.- .

Sinon, plusieurs dossiers sont en cours d'analyse depuis 2013. Premièrement, la création de la DGE et de la division FORÊT devrait influencer l'autonomie et les responsabilités des régions. L'AIF doit évaluer les enjeux et proposer des pistes sur l'organisation de ces régions.

Deuxièmement, l'AIF, par son comité, est en cours de rédaction d'une note au Directeur général de l'environnement sur

l'état de situation en terme de formation forestière et sa cohérence avec l'organigramme de la DGE.

Au surplus, l'AIF devra s'engager plus activement dans la promotion des métiers forestiers. Elle est donc à la recherche des organismes adéquats pour cette action.

Et finalement, compte tenu de la diversification des profils recherchés et engagés pour occuper les postes dans la division FORÊT (ingénieurs génie civile, biologistes, etc.), l'AIF devrait entériner en 2014 un nouveau nom de l'association afin que chaque collaborateur s'identifie à la future-ex AIF.

Pascal Croisier
Président AIF

APACRO – Association du personnel administratif des centres régionaux d'orientation

Enfin !

Concernant l'APACRO, le deuxième semestre 2013 a été finalisé par le passage de tous les postes de secrétariat de niveau 5 en niveau 6 ; seules les personnes qui avaient fait recours à « l'époque » du passage à DECFO-SYSREM avaient eu gain de cause au premier trimestre 2013.

Nous n'avons pu que nous réjouir de cette avancée et de cette bonne nouvelle car ce niveau est enfin adapté aux tâches et aux compétences qui sont celles demandées par le poste qu'assure la plus grande partie du personnel administratif de notre service et qui par ailleurs, correspond à la fiche emploi relative.

Il reste un dossier, toujours entre les mains de la commission de recours, pour lequel nous espérons une issue favorable ; ce poste

exige des responsabilités et des compétences particulières pour lequel une reconnaissance adéquate doit être apportée.

La fin de ce long processus va permettre au comité d'aller de l'avant, en discussion avec ses membres et la Direction, sur un suivi des dossiers restés en suspend depuis lors (déjà un objectif 2013 qu'il n'avait pas pu entreprendre) comme par exemple le cahier des charges, les entretiens d'appréciation, la collaboration avec les conseillers dans les Centres (rencontre avec l'AVPO), le rôle du personnel administratif, etc.... dans le but de pouvoir répondre au mieux aux prestations.

L'APACRO profite de ces quelques lignes pour remercier à nouveau le comité de la FSF, soutien indispensable pour garder le cap et naviguer au sein de dossiers compliqués pour diverses raisons, ainsi que de rester concentré sur l'objectif à atteindre.

Fabienne Deferne

APGV - Association professionnelle des gendarmes vaudois

2013 aura été pour la Gendarmerie vaudoise tout comme pour l'APGV une année de transition.

En effet, la réforme policière arrivant à terme, notre institution a également entamé sa mue. D'un système de régions, nous sommes passés à une organisation cantonale, soit une Gendarmerie mobile et une territoriale. Cette réorganisation a bien entendu apporté son lot de problèmes et incertitudes. Le principal se situant au niveau du changement de l'horaire de travail des unités mobiles. Mis en place au mois de septembre, pour une phase de tests puis une évaluation, comme demandé par l'APGV, cet horaire s'est très rapidement trouvé contesté par une majorité de gendarmes. Au vu de cette situation, un groupe de réflexion composé entre autres de gendarmes de terrain et de représentants de l'APGV a été mis sur pied. Cette réflexion a finalement abouti à un nouvel horaire de travail entré en vigueur début mars, affaire à suivre donc.

Du côté de l'organisation, nous sommes toujours soumis à une forte pression au niveau des détenus dans les zones carcérales police. Ce problème étant commun entre l'APGV, le SSV et l'AVAP, un groupe a été mis sur pied avec la FSF afin de parler d'une même voix. Au vu de la

complexité de ce dossier, les solutions attendues n'arriveront pas demain et nous devons donc tous nous montrer endurants sur cette affaire.

Du côté social, comme tout le monde le sait, la réforme de la caisse de pension, négociée par la FSF est entrée en vigueur au mois de janvier. Cependant, au niveau police, une négociation sectorielle est encore en cours à l'heure actuelle sur ce sujet.

Du côté de la réforme policière enfin, notre prochain défi de taille sera les négociations au sujet du statut unifié des policiers vaudois. Ce chantier de taille se profile et risque d'être mis en route rapidement. Au vu de sa complexité, il semble que, comme d'autres, ce dossier sera de longue haleine.

Comme chaque année, nous souhaitons relever l'excellente collaboration avec la FSF et les autres associations, en particulier le SSV et AVAP. Nous remercions vivement la FSF et ses associations pour le travail fourni,

sans qui les résultats obtenus n'auraient à n'en point douter jamais été aussi favorables pour tous.



APHEIG-VD – Association des professeurs de l'École d'ingénieurs du canton de Vaud

La nouvelle loi sur les HEV (hautes écoles vaudoises) a été adoptée et entrera en vigueur au 1 janvier 2014. Notre association a été consultée par la commission du grand conseil s'occupant de cette loi. La plupart de nos revendications ont été refusées. Nous nous retrouvons avec une loi copiée sur celle de l'université de Lausanne mais avec systématiquement des péjorations au niveau des enseignants et du fonctionnement interne. Les négociations salariales auront lieu probablement au deuxième semestre de l'année 2014. Nous sommes aussi dans l'attente d'un projet de règlement pour la nouvelle loi auquel nous avons demandé d'être associé, ceci sans succès! Le règlement sera prêt au début de 2014.

A la suite de nombreux changements à la tête de la HES-SO, la définition de la typologie a été repoussée ainsi que le nouveau cahier des charges qui nous était très défavorable. Les négociations avec la

HES-SO sont toujours très longues et difficiles. La multiplication des commissions rend la participation des professeurs très aléatoire.

Notre association a de la peine à trouver de nouveaux membres pour le comité. Son assemblée générale s'est déroulée en présence de Gregory Durand. Une petite vingtaine de membres était présente, faible nombre dû, entre autres, à la grande occupation des professeurs.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision du conseil d'état au sujet des heures du soir. D'après la Lpers, les enseignants concernés ont droit à une compensation de 20% en temps. Or cela n'a jamais été appliqué. Gregory Durand se démène pour que les deux départements concernés parlent entre eux. Un grand merci à lui (et à toute l'équipe) pour l'énergie qu'il met dans la résolution de nos problèmes.

ASI – Association suisse des infirmières et infirmiers section Vaud

L'ASI-Vaud a poursuivi son engagement dans ses différents domaines d'actions :

Politique professionnelle

L'accord cadre avec le Département de la santé et de l'action sociale et l'AVASAD permettant le remboursement de la part résiduelle des soins aux infirmières indépendantes se poursuit : 58 infirmières étaient concernées par ce remboursement à fin 2013.

Sur mandat de l'Etat et en collaboration avec l'Institut et Haute école La Source, l'ASI a organisé la journée qualité des infirmières indépendantes sur le thème du RAI (Resident Assessment Instrument)

Politique de santé

L'ASI a fait valoir tout au long de l'année l'apport spécifique des soins infirmiers dans le système de santé vaudois en répondant à diverses consultations et en siégeant dans de nombreuses commissions (p.ex. conseil de santé, commission cantonale de politique sanitaire, commission d'examen des plaintes de patients, etc)

Conditions de travail

La juriste de l'ASI-Vaud a traité une quinzaine de cas : licenciement, mobbing mais aussi des situations d'erreur ayant entraîné des conséquences graves pour les patients. La protection juridique de l'ASI-Suisse a donc été sollicitée à plusieurs reprises.

La secrétaire générale représente l'ASI-Vaud au sein de la CCT Santé et elle participe activement aux négociations de la future CCT Riviera-Chablais en vue du nouvel hôpital de Rennaz.

L'ASI-Vaud est aussi présente aux quatre séances annuelles de la Commission du

personnel du CHUV, avec la direction et le Conseiller d'Etat Maillard. En fin d'année, l'ASI a demandé une révision de l'enclassement de la chaîne 225 comme cela était prévu dans la convention DECFO-SYSREM signée par la FSF : l'ASI demande une classe 9 sans conditions, car celles-ci posent des questions d'interprétations dans la pratique.

**Politique de formation**

L'ASI considère les propositions du SEFRI pour l'OPT HES (obtention à posteriori du titre HES) discriminatoires et dévalorisantes. Les conditions sont nettement plus sévères que pour les autres professionnels de la santé (physiothérapeutes, diététiciennes, ergothérapeutes...) passant ainsi de 2 à 5 ans de pratique et nécessitant de nombreuses heures de formation continue. De cette manière, très peu d'infirmières soins généraux ou niveau II pourraient obtenir l'OPT HES limitant par la suite, leur possibilité de formation (master par exemple nécessitant un titre HES).

Développement de la section

Dès 2014, l'ASI offre la gratuité aux étudiants en soins infirmiers. Nous espérons ainsi fidéliser ces futurs professionnels et augmenter le nombre de membres de la section qui a diminué à fin 2013.

Nous remercions chaleureusement le secrétariat de la FSF et son comité pour l'agréable collaboration.

Muriel Gasser
Comité ASI-Vaud - Co-responsable du domaine Conditions de travail

ASPF – Association des surveillants permanents de la faune

Lors de l'exercice écoulé l'ASPF a été contrainte de geler provisoirement des projets visant l'amélioration des conditions de travail des surveillants permanents de la faune et de la pêche.

En effet, depuis la création de la direction générale de l'environnement, certaines structures la composant sont en cours de réorganisation.

La section "Biodiversité et paysage" (BIODIV), dans laquelle notre corps est intégré, ne fait pas exception à la règle. Dès lors, avec la contribution de l'unité de conseil et d'appui de l'état de Vaud, c'est tout un processus de fond qui est opéré. Notre organisation actuelle va s'en trouver profondément changée à l'avenir. Ce processus déstabilisant amène

inmanquablement des frustrations et des craintes ressenties par les collaborateurs concernés. L'ASPF veillera à ce que la nouvelle structure mise en place permette toujours à ses membres de pouvoir continuer à défendre, au mieux, notre patrimoine naturel avec la même motivation indéfectible.



Le 28 juin 2013, l'admission de notre association, en qualité de section vaudoise, au sein de la faïtière suisse des gardes-faune (ASGF) a été ratifiée à St-Gall.

En février dernier, la phase d'essai de notre nouvel aménagement du temps travail étant arrivé à son terme, le Directeur général de l'environnement l'a ratifié sous la forme d'une directive administrative. Cette dernière reprend les éléments négociés entre la direction du service et l'ASPF.

ASSOPF – Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des offices des poursuites et faillites

Comme indiqué dans notre précédent rapport, l'assemblée générale de l'Assopf votait, le 12 mai 2012, une résolution donnant le mandat au comité d'entreprendre avec détermination des négociations en vue de l'obtention de personnel supplémentaire.

L'année 2013 a été celle des discussions entre notre Autorité d'engagement et le Conseil d'Etat.

Il convient de relever ici que le Tribunal cantonal et Monsieur le Secrétaire général de l'ordre judiciaire ont marqué un fort soutien fort à notre corporation.

Finalement, le Conseil d'Etat a accepté d'intégrer 20 nouveaux postes administratifs au budget 2014.

Lors du vote sur le budget 2014, le Grand Conseil a décidé de supprimer 29 postes administratifs au budget proposé.

Malgré cet écueil, nous avons eu la bonne surprise d'apprendre au mois de mars 2014 que le Conseil d'Etat décidait finalement d'octroyer aux offices des poursuites et faillites les 20 postes prévus.

Un projet de répartition de ces postes dans le canton a été élaboré par le Comité de coordination des OPF et validé par Monsieur le Secrétaire général de l'ordre judiciaire.

Les mises au concours de ces postes ont pu avoir lieu au mois d'avril 2014.

Une étape est désormais franchie, mais le sommet du col n'est pas encore atteint.

AVADES – Association vaudoise des assistant(e)s de direction d'établissements scolaires

A ce jour, l'AVADES compte 133 membres. Notre effectif est en légère baisse suite à plusieurs départs à la retraite. Force est de constater que, lors de notre passage à l'Etat au moment d'Etacom, nous n'étions pas toutes de prime jeunesse !

Le Comité est particulièrement préoccupé par la santé de ses membres. La fatigue psychique se fait de plus en plus présente au sein des secrétariats. Le personnel est souvent proche du burn out ou clairement en burn out. Plusieurs personnes ont démissionné pour des raisons d'épuisement et/ou d'incompatibilité. Le Comité restera attentif à ce phénomène qui l'inquiète fortement. Il s'interpelle également de l'absence de réaction du service des ressources humaines de la DGEO face à cette problématique.

De nombreux changements de direction sont intervenus ces deux dernières années. L'arrivée de nouveaux supérieurs hiérarchiques engendre un surcroît de travail, une adaptation à de nouvelles façons de faire. Certaines transitions s'effectuent dans la douceur. D'autres en revanche se passent dans la douleur. Pour toutes et tous, ce sont des moments délicats.

Pour le personnel de la DGEO, cette année est difficile et le personnel administratif des établissements scolaires n'est pas épargné. Nous avons dû nous adapter à une nouvelle loi, la LEO, et à un nouveau logiciel NEO, dont nous n'avons plus la maîtrise. De plus, l'introduction de LAGAPEO ne nous facilite pour l'instant pas notre travail. Nous resterons attentives cette prochaine année à toutes les nouveautés et à la surcharge de travail que cela génère.

Nous resterons également très vigilantes au maintien dans nos cahiers des charges des tâches impliquant des responsabilités. Cela est ténu, mais il nous semble constater ces temps une tendance à nous retirer certaines activités.

L'investissement du Comité au cours de toutes ces années, sa participation à de nombreux groupes de travail mis en place par la DGEO et/ou le SPEV a permis le passage du personnel administratif de la DGEO du niveau 4 au niveau 5. Cela s'est fait non sans peine et un travail acharné du Comité. C'est un tout petit succès qui ne nous permet évidemment pas de crier victoire. Le Comité déplore sincèrement de ne pas avoir obtenu davantage. Sachez toutefois que notre investissement est constant et que nous continuons au quotidien à faire notre possible pour faire valoir notre profession.

Nous pensions pouvoir avancer dans la démarche modulaire, procéder à une analyse des tâches dévolues à chaque secrétariat scolaire, dans la perspective d'aboutir à un résultat qui rende compte des spécificités propres à notre secteur d'activité. Cette démarche devrait aboutir à une nouvelle détermination des niveaux des postes de chaque secrétaire d'établissement scolaire. Ce projet est pour l'instant suspendu. En effet, les membres de l'AVADES acceptent à l'unanimité la démarche modulaire pour autant que celle-ci comprenne les tâches communales qui font partie intégrante de notre travail. Une démarche modulaire sans les tâches communales ne correspondrait en rien à la réalité et fausserait complètement les résultats.

Pour faire avancer le dossier de la revalorisation des fonctions administratives, il est indispensable que le Conseil d'Etat, de par sa volonté politique, émette un signal et donne l'impulsion nécessaire.

Des changements importants à la tête de la FSF vont intervenir. Nous espérons qu'elle trouvera les personnes adéquates pour que notre syndicat reste aussi fort que ces dernières années.

Brigitte CHAMBAZ, présidente AVADES



AVAP – Association vaudoise des agents pénitentiaires

L'année 2013 – 2014 fut encore une fois très active pour le comité de l'AVAP.

Après deux évasions à la prison de la Croisée en 2012, ce fut cette année deux nouvelles évasions spectaculaires, une au Bois-Mermet et une à Bochuz avec des aides extérieures parfois lourdement armées.

Ces malheureux événements ont eu pour effet de crédibiliser certaines problématiques relevées par nos membres, ainsi qu'une prise de conscience de nos politiques quant aux infrastructures vieillissantes munies de systèmes de sécurité souvent obsolètes. Autre effet de ces événements, c'est l'intérêt permanent de la presse sur le Service Pénitentiaire avec une grande sollicitation de celle-ci pour avoir les points de vue et les positions de l'Association. Chose très positive, mais très complexe à gérer.

Les diverses rencontres avec la DCERH ont abouti sur une revalorisation de la reconnaissance de certaines expériences professionnelles lors de l'engagement de nouveaux agents de détention. Actuellement en cours, une étude sur la santé au travail sur l'ensemble du Service devrait apporter des éléments concrets sur les difficultés et l'évolution des métiers du pénitentiaire.

En cours de finalisation, une assurance collective perte de gains pour assurer les membres de l'AVAP en cas de maladie longue durée. La profession étant très exposée à des épuisements psychologiques, entre autres mais pas seulement, protéger nos membres dans ce domaine était une nécessité réclamée par ceux-ci.

Cette année fut également dans la continuité des changements de directeurs dans certains

établissements actuels ou de nouveau dans le cas de la nouvelle structure. Sur l'ensemble du canton, aucun directeur n'a plus de trois ans dans le Service et plus d'une année à la tête de son établissement actuel. Ce qui a eu comme conséquence un travail supplémentaire dans la prise de contacts, parfois d'explication du rôle de l'Association, mais également, retrouver la confiance de nos nouveaux partenaires. Heureusement, pour nous aider dans cette tâche, nous pouvons compter sur le soutien de Mme Bula, cheffe du Service.

Nous constatons qu'il est toujours difficile, voire plus difficile, de trouver des membres motivés à s'investir dans leur Association en intégrant le comité, qui est toujours de cinq personnes pour plus de deux cent vingt membres. Cela rend certaines tâches et le partage d'information souvent difficiles avec,

à ce jour, sept établissements répartis dans tout le Canton.



Espérant que 2014 - 2015 soit

enfin l'année où le SPEN commence à acquérir de la stabilité et ressentir les résultats des efforts faits par l'ensemble du personnel dans les multiples secteurs que compte le Service Pénitentiaire. L'Association Vaudoise des Agents Pénitentiaires a encore de gros défis devant elle et du pain sur la planche.

Nous remercions la FSF et son comité in corpore pour l'excellente collaboration quotidienne avec notre comité, ainsi que l'aide apportée à ses membres.

AVPO – Association vaudoise des psychologues en orientation

Durant cette année, le comité de l'AVPO a eu une année plus « paisible » que les autres après la clôture de son procès au TRIPAC au sujet de DECFO. Les sujets qui ont principalement occupé notre association sont les suivants:

- 1) des frais supplémentaires pour les retraits des dossiers au TRIPAC ont pu être en grande majorité évités grâce à la réaction du comité et à l'aide de Gregory Durand de la FSF. Nous souhaitons d'ailleurs formellement le remercier pour son action.
- 2) s'agissant de l'accueil de nouveaux stagiaires psychologues en orientation de l'Université, l'AVPO a dû intervenir plusieurs fois pour que les conditions négociées soient respectées. Nous continuons à poursuivre dans l'exigence d'une possible rémunération supplémentaire pour cette charge éprouvante pour les maîtres de stage qui œuvrent sans décharge à la formation des ces étudiants en cours de Master.
- 3) nous avons également pu prendre des contacts avec différents partenaires afin de défendre la poursuite de l'heure d'approche du Monde professionnel (AMP) au sein des classes de dernière année de l'école obligatoire et nous souhaitons remercier la SPV pour son soutien. Tout n'est pas encore stabilisé au sein de la DGEO et nous espérons une issue favorable. Nous avons également pu établir plusieurs liens avec le Centre Patronal et l'Association des parents d'élèves (APE).
- 4) L'Avant-projet de loi sur l'orientation est toujours en stand-by au niveau du Grand-Conseil et notre équipe est dans l'attente de la mise en consultation.

L'année prochaine, l'AVPO souhaite également créer un site internet, dans le but d'augmenter sa visibilité.

La Ministérielle – Association professionnelle des pasteurs et diacres de l'EERV

Notre association professionnelle regroupe environ 90% des pasteurs et des diacres de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. Les pasteurs ont un master en théologie et les diacres une formation théologique qui complète une autre formation professionnelle et une expérience de vie. Puis les uns et les autres ont encore une formation spécifique en partie commune sous forme de stage et de semaines d'approfondissement au cours des 5 premières années d'engagement. Au cours de ce processus, la consécration vient marquer la reconnaissance (dans les deux sens du terme) de l'Eglise pour l'engagement de ses ministres.

Une tempête s'est déclenchée début 2013 lorsque le parlement de l'Eglise (le Synode) a approuvé la proposition du Conseil synodal (le gouvernement de l'Eglise) de réserver la consécration aux seuls pasteurs.

A la suite de nombreuses prises de position, tant de la Ministérielle que d'autres Eglises réformées cantonales ou groupes de

personnes, le Conseil synodal a fait marche arrière et a proposé de continuer à consacrer les pasteurs et les diacres. De plus, il a proposé que tous les consacrés puissent sans autre formalité présider les cultes (contrairement à la pratique actuelle qui impose aux diacres d'être au bénéfice d'une délégation pastorale). En première lecture, ces propositions ont été acceptées par le Synode, au grand soulagement d'une grande partie des ministres.

Cependant, les blessures ainsi ouvertes devront encore être soignées et mettront du temps à être cicatrisées. Dans un proche avenir, se profilent des négociations autour de la convention collective de travail, notamment autour des salaires. Affaire à suivre...

SPV – Société Pédagogique Vaudoise

La SPV a milité durant l'exercice pour une simplification et une approche la plus pragmatique possible des changements, induits notamment, dès août 2014, par l'introduction de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire LEO et du nouveau cadre de l'évaluation du travail des élèves.

Force a été de constater, dès la rentrée, que le département ne l'entendait pas de cette oreille.

Un flot continu de directives s'est déversé sur nos collègues, bientôt rejoint par une multitude d'injonctions locales propre à chaque équipe dirigeante des divers établissements. C'est ainsi que le comité de la SPV a dénoncé directement auprès de la Cheffe du département cette multiplication exponentielle des directives, formulaires et consignes. Il a estimé et milité pour que les enseignants puissent garder le plus large espace possible de liberté dans leur action pédagogique, afin qu'ils agissent en professionnels responsables.



En septembre 2013, le cahier des charges a été promulgué : 10 textes de référence (un par fonction d'enseignement, 5 qui concernent l'école obligatoire) ont été communiqués aux enseignants par l'intermédiaire des directions d'établissement. La SPV qui avait milité pour la promulgation du cahier des charges a rappelé qu'il appartenait à l'employeur, informé les collègues et veillé à sa mise en œuvre, dans un contexte où le département a agi de manière très discrète.

Dans les nouveautés à gérer pour les enseignants, le nouveau système informatique pour notifier les évaluations des élèves (NEO) a créé de forts remous auprès

de nos collègues. Bugs à répétition, système bloqué, perte des informations, complexification de la charge administrative... et ceci dans des mesures très différentes en fonction des établissements, des consignes reçues, des équipes et des compétences en informatique de celles-ci.

La SPV est plusieurs fois intervenue auprès du service concerné pour signaler les situations les plus critiques, dans l'espoir que ces erreurs de jeunesse de NEO ne se reproduiront pas à la fin du prochain semestre.

Suite à l'intervention de la SPV en novembre, la DGEO a mis en place un groupe de travail pour discuter d'aménagements possibles dans l'organisation du secondaire I (en question notamment la maîtrise de classe, la gestion des niveaux en Voie générale). Des décisions devraient être prises pour une entrée en vigueur à la rentrée d'août 2014; d'autres à moyen terme.

En mars 2014, le Conseil d'Etat a déposé auprès du Grand Conseil le projet de Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). Le Comité de la SPV a transmis sa position à la commission chargée d'étudier ce projet. Cette dernière a reçu, le 4 avril, une délégation de la SPV qui a pu illustrer cette position.

Enfin, engagée dans une réflexion sur sa politique et sur son futur, le comité de la SPV a validé un nouveau logo et une nouvelle ligne graphique qui seront présentés lors de notre Assemblée des délégués du mois de juin. Lors de cette assemblée, la présidence de la SPV, mise au concours, sera repourvue.

Mireille Brignoli

SSV – Syndicat de la sûreté vaudoise

Nous avons continué à être fortement occupés par le projet de restructuration de notre caisse de pension (CPEV) ainsi que des conséquences des cotisations de rappel sur la spécificité de notre profession. Dans le cadre de ce dossier, nous continuons les négociations sectorielles "POLICE" avec la DCERH.

Dans le cadre de la réforme policière vaudoise, nous avons repris le groupe de réflexion dans le but d'"unifier" voir d'"harmoniser" les statuts des polices coordonnées de notre canton selon la nouvelle loi en vigueur.

Pour le SSV :
Jérôme FARINE, Président



UREV – Union des retraités de l'Etat de Vaud

Au 31 décembre 2013, l'Union des retraités de l'Etat de Vaud dénombrait 4960 membres. A ce jour, nous sommes 5035. 334 nouveaux pensionnés ont adhéré à l'UREV. 126 membres sont décédés, 59 ont démissionné pour raison d'âge, suite à leur admission en EMS ou pour des motifs personnels.

La doyenne de l'UREV est Mme Evelyne Guisan, à Lausanne, née le 13 novembre 1911, 103 ans. Nous avons ensuite Mme Denise Boudry, à Morges, née le 27 mai 1912, 102 ans. Enfin, nous avons trois centenaires, soit Mmes Jacqueline Chessex et Madeleine Richard à Lausanne, et enfin M. Marcel Grandjean, à Genève.

Le compte-rendu des activités accomplies par les membres du Comité de l'UREV durant l'année 2013 est le suivant : ils se sont réunis à 7 reprises en séances ordinaires et se sont consultés de multiples fois par voie informatique. Le président ou des membres du comité ont siégé aux 10 séances du Comité central de la FSF. Ils ont assisté, avec la Délégation de l'UREV, à l'Assemblée extraordinaire de la FSF du 13 février au Bâtiment administratif de la Pontaise, puis à celle du 6 mars, à la Salle du Cazard, à Lausanne, les deux pour nous déterminer sur la Convention liée à la CPEV. Cette Convention, vous le savez, a été signée par le Conseil d'Etat et la FSF le 8 mars. Cette validation a permis, au final, la rédaction de la nouvelle Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Hormis cela, le comité n'a pas négligé d'être présent, pour le même motif, aux deux assemblées plénières de la Fonction publique vaudoise qui se sont déroulées les 4 et 28 février 2013, à la Salle des Cantons de la Gare de Lausanne. Le Comité et la Délégation de l'UREV ont enfin

participé le 5 juin, à Bottens, à l'Assemblée générale ordinaire de la FSF. Nous y avons pu, encore une fois, faire le tour du problème posé par le changement de paradigme concernant la Caisse de pensions, et sa recapitalisation, nécessitée par l'état de ses avoirs et les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle. Il est bon de relever que la Caisse de pensions a retenu l'attention du comité et de toutes les associations du personnel de l'Etat durant les cinq premiers mois de l'année 2013. Le Groupe de travail LCPEV de la FSF a été mobilisé quant à lui à 5 reprises entre le 21 janvier et le 28 mai pour débattre de la Convention d'abord, puis du projet de Loi sur la CPEV, que le Conseil d'Etat a ensuite soumis au Grand Conseil. Les députés ont finalement adopté le texte le 18 juin 2013. Nous tenons à mentionner aussi que M. Claude Pidoux a représenté notre association, le 16 avril, à l'Assemblée extraordinaire des délégués de la CPEV. A cette occasion, l'exposé des motifs et le projet de Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ont reçu un préavis favorable de l'assemblée. Le 25 juin, M. Pidoux et le Président de l'UREV ont accompagné la Délégation de la FSF à l'Assemblée ordinaire des délégués de la CPEV puis à celle, extraordinaire, du 28 août.



Une question a été posée lors de l'Assemblée générale 2014 de l'UREV. Elle était ainsi exprimée : le comité a-t-il atteint les deux objectifs qu'il s'était fixés en 2013 ? Nous avons répondu oui et non. Le premier objectif était notre demande à la FSF de défendre notre position et de faire établir des conditions cadres en matière d'indexation des rentes, de manière à ce que les futures allocations de renchérissement soient obligatoirement calquées sur celles qu'obtiendront les actifs. La Convention du 8 mars 2013 entre le Conseil d'Etat et la FSF ne stipule rien sur ce sujet parce que les paramètres du nouveau plan ont d'abord visés le financement de la Caisse, sa recapitalisation, et que nos vœux étaient hors de ce contexte. Quant à la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 18 juin 2013, qui découle de la Convention du 8 mars, forcément, elle ne contient rien en faveur des pensionnés. En revanche, comme le formule la Loi fédérale sur la prévoyance

professionnelle (LPP du 25 juin 1982) à son article 36, le Règlement des prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 16 juillet 2013 prévoit l'adaptation au renchérissement (art. 37) ou l'allocation unique (art. 38). Notons que ces textes ont été intégralement repris de l'ancienne loi. Quant au deuxième objectif, il s'agissait de tenter de décrocher une prime unique pour l'ensemble des pensionnés de l'Etat de Vaud. Encore une fois, Claude Pidoux, délégué UREV/FSF s'est fait l'avocat de notre cause lors de l'Assemblée des délégués de la CPEV du 25 juin 2014, aidé en cela par les représentants actifs de notre faïtière et par ceux des syndicats partenaires. Ce sont, 13 délégués qui ont soutenu l'amendement Pidoux, 8 l'ont rejeté et 4 se sont abstenus. Malgré le préavis favorable de l'assemblée, rien n'a convaincu le Conseil d'administration de la Caisse d'oser nous verser ce qui était suggéré.

Comme vous avez pu l'entendre ou le lire sur le site Internet de notre Institution, le Comité de l'UREV n'a pas attendu ce jour pour rechercher des candidats compétents et représentatifs des divers milieux qui la composent pour occuper les places qui devraient revenir à des pensionnés au sein de la future Assemblée des délégués de la CPEV. Le comité les a présentés à la FSF, et il entend bien parrainer ces personnes jusqu'à leur installation. Leurs noms sont :

- M. Michel Berney, ancien directeur du Centre professionnel de Vevey, domicilié en dite localité.
- M. Georges Bornoz, ancien enseignant, domicilié à Lausanne, (Vice-président de l'UREV).
- M. Christian Chauvy, ancien adjudant de gendarmerie, domicilié à Yens/VD, (Membre du Comité de l'UREV).
- M. Gérald Conti, ancien auditeur - chef de mandats, domicilié à Nyon.
- M. Olivier Gudit, ancien officier de gendarmerie, domicilié à Rovray - Arrissoules.
- M. Pierre-Yves Meylan, ancien directeur de l'Etablissement scolaire des Trois Sapins, à Echallens, domicilié à Villars-Tiercelin.